CANADA	RÉGIE DE L'ÉNERGIE
PROVINCE DE QUÉBEC	
DISTRICT DE MONTRÉAL	
No R-XXXX-XXXX	REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)
	Demandeur en révision
	et
	HYDRO-QUÉBEC
	Intimée

Demande du ROEÉ en révision de la décision D-2015-179 du 29 octobre 2015 sur la Demande d'Hydro-Québec relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd («TCE») de Bécancour en période de pointe

(Loi sur la Régie de l'énergie, a. 37 et Règlement sur la procédure de la Régie (2014), a. 10)

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussignée, Laurence Leduc-Primeau, Coordinatrice pour le ROEÉ, exerçant mes fonctions au 3522 rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 3P6, affirme solennellement ce qui suit :

- J'ai pris connaissance de la présente demande de révision dans le cadre de mes fonctions;
- 2. Tous les faits allégués dans la présente demande de révision sont vrais.

ET J'Al SIGNÉ à Montréal, ce 30 novembre 2015

Laurence Leduc-Primeau

Affirmé solennellement devant moi, à Montréal, le 30 novembre 2015

Commissaire à l'assermentation dans et pour

le district de Montréal